



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL 25 AVRIL 2016 COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- *Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lanmeur au SIP de Morlaix,*
- *Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Pleyben aux SIP de Châteaulin et Quimper-Est ,*
- *Transfert des services enregistrement des SIE de Morlaix et Brest-Iroise vers le SPF de Brest 1 et du SIE de Quimper-Ouest vers le SPF de Quimper 1,*
- *Transfert de l'activité Hôpital de la Trésorerie de Quimperlé à la Trésorerie de Lorient Hôpital-HLM,*
- *Fermeture de la Trésorerie de Plogastel Saint Germain,*
- *Fusion de la Trésorerie de Morlaix Banlieue avec la Trésorerie de Morlaix Municipale,*
- *L'organisation de la campagne IR 2016,*
- *Le transfert de l'antenne Brestoïse de la Brigade régionale foncière d'Ille et Vilaine vers le CDIF de Brest,*
- *Le pilotage de la BCR,*
- *La gestion et pilotage de l'équipe de renfort et des agents en « ALD ».*

Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Lanmeur au SIP de Morlaix :

Ce projet de la Direction, vise au 1^{er} janvier 2017, à transférer l'activité recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Lanmeur sur le SIP de Morlaix, en l'accompagnant d'un transfert d'emploi de catégorie C.

La Direction attend de cette opération, la « consolidation » de la mission impôts au sein d'un service plus important...

F.O.-DGFIP29 a dénoncé un retrait d'une mission de proximité, alors qu'au moment de la fusion DGI/DGCP, l'administration s'était engagée à développer un service fiscal de proximité. Nous avons rappelé aussi qu'après avoir subi la fusion des Trésoreries de Plouigneau et Lanmeur et la perte de l'activité hôpital vers Morlaix Municipale, le transfert de cette nouvelle mission était ressentie par les agents comme une atteinte portée leur l'investissement professionnel.

La Directrice s'est défendue sur ce point, en soulignant qu'il n'y avait aucune remise en cause des compétences des agents.

Concernant l'agent impacté par le transfert de son emploi, il pourra exercer sa priorité pour rejoindre la mission « recouvrement de l'impôt » sur le SIP de Morlaix, et bénéficiera de son maintien sur la résidence de Lanmeur s'il le souhaite.

En réponse à nos inquiétudes quant au devenir des Trésoreries mixtes, Madame BRIGANT a indiqué qu'elle ne faisait pas de la perte de leur activité recouvrement de l'impôt, un principe d'action visant l'ensemble de ces unités, tout en reconnaissant qu'elle devait organiser le travail en tenant compte des suppressions d'emplois...

Vote des OS : F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT : Contre

Transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Pleyben aux SIP de Châteaulin et de Quimper Est :

Suite au déménagement de la Trésorerie de Pleyben courant de ce mois d'avril 2016 au Centre des Finances de Châteaulin, la Direction envisage au 1^{er} janvier 2017 de transférer l'activité recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Pleyben au SIP de Châteaulin et au SIP de Quimper Est pour ce qui concerne la Commune d'Edern, l'ensemble du stock des restes à recouvrer étant intégralement transféré au SIP de Châteaulin. Concernant le volet emploi, un poste de catégorie B serait transféré au SIP de Châteaulin.

Sur la Trésorerie de Pleyben, les emplois restants vont donc être constitués par 1A+ et 2 cadres B. Pour **F.O.- DGFIP29**, ce démantèlement de la Trésorerie de Pleyben, ressemble fort à l'estocade préfigurant un regroupement des services SPL sur Châteaulin.

Vote des OS : F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT : Contre

Transfert de l'activité hôpital de la trésorerie de Quimperlé vers la Trésorerie de Lorient HH :

Dans le cadre de la création d'un groupement hospitalier de territoire (GHT), l'hôpital de Lorient devient le siège de la Direction Financière de cette structure, et intègre l'hôpital de Quimperlé.

Il en découle, un transfert de la gestion hospitalière de la Trésorerie de Quimperlé, vers celle de Lorient Hôpital et HLM, et la suppression de 2 emplois de catégories B au sein des effectifs de la Trésorerie de Quimperlé.

La Direction a précisé que le dispositif de priorité pour suivre l'emploi dans le cadre d'un transfert de mission, ne s'appliquait pas dans le cadre d'une restructuration concernant les services de deux départements différents. Les agents seront donc maintenus à Quimperlé sur leur mission/structure.

Fermeture et transfert des missions de la Trésorerie de Plogastel Saint Germain vers les Trésoreries de Pont l'Abbé, Quimper Municipale, Douarnenez, et les SIP de Quimper Ouest et Douarnenez :

La Directrice a indiqué que ce projet, envisagé pour le 1^{er} janvier 2017, devrait faire l'objet d'une présentation au Ministre d'ici le mois de juin.

Elle a par ailleurs estimé que la Trésorerie de Plogastel atteignait une taille critique au niveau de ses effectifs, et qu'un regroupement sur une structure plus importante était à privilégier pour garantir la qualité du service rendu aux collectivités et aux usagers...

Sur la partie secteur local, 10 communes seraient rattachées à la Trésorerie de Pont l'Abbé, 1 commune à la Trésorerie de Quimper Municipale, et 3 communes à la Trésorerie de Douarnenez.

Sur la partie recouvrement de l'impôt, 11 communes seraient rattachées au SIP de Quimper Ouest, et 3 communes au SIP de Douarnenez.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé cette restructuration qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de retrait du service public de proximité, et nous avons fustigé la mise en difficulté de la structure par l'administration, notamment par la vacance d'un emploi de cadre C depuis le 1^{er} septembre 2015. Dans un tel contexte d'adversité, et face à une charge de travail très forte, les missions de service public ont toujours été accomplies grâce à l'investissement sans faille de l'équipe et de sa responsable.

F.O.- DGFIP29 a une nouvelle fois fustigé la présentation faite aux agents du projet de restructuration, projet présenté comme un sauvetage à leur endroit, alors que la politique de diminution des effectifs n'a fait que fragiliser cette équipe d'année en année, et que depuis le 1^{er} septembre 2015, un emploi de catégorie C demeure vacant !

Nous avons exigé le plus rapidement possible, le comblement de cette vacance d'emploi actuelle, et mis l'accent sur l'importance de la quantification des emplois à répartir, notamment au regard du risque de voir transférer sur la principale structure d'accueil une pénurie des effectifs !

F.O.- DGFIP29 a également souligné le rôle clé joué par les responsables de ces petites unités qui sont amenés à effectuer bon nombre de missions du quotidien afin de tenter de pallier aux sous effectifs. Dans ce contexte, et afin de ne pas fragiliser la structure d'accueil, F.O.- DGFIP29 a revendiqué l'implantation d'un emploi de catégorie A sur Pont L'Abbé.

Pour conclure, ce projet n'a d'ores et déjà pas l'adhésion des élus, puisque suite à notre information, des conseils municipaux ont manifesté leur opposition, notamment par la prise de délibérations demandant son retrait et dénonçant la perte de proximité pour les usagers.

La Directrice, Madame BRIGANT a proposé de transférer 1 emploi de catégorie B au SIP de Quimper Ouest, alors que 2 emplois de catégorie B, et 2 emplois de catégorie C seraient transférés à la Trésorerie de Pont l'Abbé, ainsi que l'implantation d'un emploi de A dans le cadre du prochain exercice emploi.

Concernant le volet RH de ce projet, l'inscription des agents dans le périmètre de la restructuration leur donne une priorité pour suivre leur mission, et les rend éligibles à la prime de restructuration.

Sur le volet immobilier, et notamment ce qui concerne l'arrivée future des agents au sein de la Trésorerie de Pont l'Abbé, la Direction a admis que les conditions n'étaient pas réunies à l'heure actuelle pour un accueil de qualité, compte tenu notamment du manque de place à Pont L'Abbé, mais aussi des problématiques phoniques et d'éclairage.

De prochains groupes de travail immobilier seront menés en amont des restructurations, et l'administration nous a indiqué qu'elle pourrait aussi réfléchir à une installation dans un autre local de la commune.

Vote des OS : F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT : Contre.

Fusion de la Trésorerie de Morlaix Banlieue avec la Trésorerie de Morlaix Municipale et la Trésorerie de Landivisiau :

Ce projet envisage au 1^{er} janvier 2017, de transférer l'activité de la Trésorerie de Morlaix Banlieue vers celle de Morlaix Municipale, et de rattacher la Commune de Guiclan à la Trésorerie de Landivisiau.

Rappelons que lors du CTL du 22 mars 2016, la Directrice annonçait le déménagement de la Trésorerie de Morlaix Banlieue au 1^{er} septembre 2016 au Centre des Finances du Pouliet à Morlaix. Manifestement et contrairement à ses déclarations du 22 mars dernier, Madame BRIGANT avait élaboré beaucoup plus que des pistes de réflexions quant au devenir proche de la Trésorerie de Morlaix Banlieue....

Une fois de plus, F.O.- DGFIP29 a fustigé la politique de l'administration et rappelé que les suppressions d'emplois 2016 avaient fait supporter aux effectifs de Morlaix Banlieue une suppression d'un emploi de catégorie B.

Comme pour Plogastel nous avons évoqué la pénurie des effectifs qui se profile pour Morlaix Banlieue, et le risque de difficultés pour la future structure fusionnée, d'autant que sur un effectif actuel de 5 emplois (chef de poste compris), l'administration n'envisage le transfert que de 4 emplois.

Nous avons également souligné qu'au 1^{er} septembre prochain, et dans le cadre du prochain mouvement de mutation générale, il puisse être pris en compte le comblement de la vacance d'emploi qui sera créée par la promotion d'un agent de catégorie C .

Dans ce contexte d'une structure d'accueil qui sera fortement dimensionnée en collectivités et en budgets, nous avons demandé l'implantation d'un adjoint de catégorie A dans le cadre du prochain exercice emploi.

La Directrice a pris acte de nos demandes et de leur légitimité, affaire à suivre...

Vote des OS : F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT : Contre.

Transfert de l'activité enregistrement du SIE de Morlaix et du SIE de Brest Iroise vers le SPF de Brest 1 et transfert de l'activité enregistrement du SIE de Quimper Ouest vers le SPF de Quimper 1.

Dans sa présentation, la Directrice a indiqué que ce projet national, envisagé pour le Finistère initialement à partir de mars 2017, visait à regrouper les missions à caractère civiliste sur un, voire deux pôles départementaux, en adossant la mission de l'enregistrement avec celle des SPF. L'ensemble des SPF-E seront équipés à terme de l'applicatif FIDJI-Enregistrement qui devrait remplacer MOOREA.

Le projet envisage les transferts des emplois actuellement implantés au sein des services enregistrement, ainsi que l'emploi de catégorie C FI, suite à la mise en place du PCR. L'emploi correspondant à l'activité recouvrement et suivi des paiements différés resterait au SIE .

Concernant le volet RH de cette restructuration, un périmètre sera défini par la Direction afin de donner une priorité pour suivre la mission, aux agents actuellement positionnés à l'enregistrement.

Les agents qui souhaiteront suivre leur emploi et leur mission devront le cas échéant et si l'opération entraîne un changement de RAN et/ou de mission/structure, participer au mouvement national pour bénéficier de la priorité.

Les agents qui ne souhaiteront pas suivre leur emploi et mission, resteront titulaires de leur affectation nationale en cours, et seront maintenus sur leur commune d'affectation nationale. S'il résultait de cette option un surnombre au sein du SIE, l'Administration procéderait dans le cadre du mouvement local, à l'identification des agents concernés ayant la plus faible ancienneté. A défaut de poste vacant sur un des services demandés sur sa mission structure, l'agent serait maintenu au titre de sa garantie par la CAP locale « ALD Mission/Structure », sans remise en cause de son affectation nationale.

Dans son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a souligné que les documents préparatoires fournis aux membres de ce CTL sur cette restructuration d'envergure, auraient mérité des arguments plus pertinents pour justifier cette réforme, et notamment sur les bénéfices attendus...

Ainsi, on apprend dans ces fiches que cette réforme est « *une orientation nationale pour renforcer les adhésions naturelles... tout en professionnalisant les services au sein d'équipes plus importantes* »...

Pour ce qui est des « *adhésions* » difficile de se faire une idée à moins qu'il s'agisse peut-être du transfert récent des donations.

En ce qui concerne la professionnalisation des équipes, il est bien difficile d'y voir clair également compte tenu de la situation des sous effectifs, et des difficultés rencontrées par les 3 services : FIE, Enregistrement et SPF !

Dans de telles conditions comment espérer une consolidation de la mission enregistrement avec moins de moyens, et avec le risque de perte de technicité et de proximité notamment pour Morlaix ?

Nous espérons trouver des éclairages sur les bénéfices attendus de cette réforme à la lecture du Vade-mecum d'installation de ces nouvelles structures, élaboré sous la houlette de Madame BRIGANT encore récemment sous directrice des missions foncières et fiscales à la Direction Générale, mais à nouveau, nous n'avons trouvé aucun élément susceptible de nous convaincre du bien fondé de cette restructuration !

F.O.- DGFIP29 est revenu également sur la problématique que nous avons soulevé lors du CTL du 24 novembre 2015, lors des débats sur la mise en place du PCR. Nous y avons alors revendiqué le maintien de l'agent C FI, tant il nous apparaissait important que ses missions de gestion puissent être préservées pour maintenir une bonne qualité du contrôle fiscal.

Demain cet agent de catégorie C devra donc déménager et n'aura plus de liens avec le PCR, d'autant que cerise sur le gâteau, à la Direction Générale on ne mesure pas la dimension des archives papier des futurs ex service FI, archives qui représentent plusieurs dizaines d'armoires !

Dans un tel contexte, et au vu des contraintes immobilières qui pèsent déjà sur les services SPF, la question que nous posons est bien de savoir comment va aussi se passer l'installation matérielle des agents dans le cadre de cette réforme, et quid de l'organisation de l'accueil de ces SPF-E dans un cadre généraliste ou différencié. ?

Pour conclure, nous avons dénoncé également les pratiques actuelles de la Direction Générale qui profite des restructurations pour aligner par le bas les régimes indemnitaires des agents. En effet, alors que la spécificité de la mission SPF est reconnue à compter de septembre 2016, les agents qui intégreront les nouvelles structures se verront attribuer le régime indemnitaire standard.

En réponse à notre intervention, Madame BRIGANT a indiqué que la charge de travail des services enregistrement était difficile à évaluer et qu'il convenait d'abord de transférer les emplois vers les SPF pour y voir plus clair ensuite... (sic).

Concernant l'accueil, elle a indiqué que l'organisation n'était pas tranchée entre une organisation différenciée ou spécifique.

La Directrice a rappelé les contraintes informatiques qui pèseront sur la date effective de lancement des nouvelles structures SPF-E, et en lien avec le volet RH, notamment sur le sujet des priorités des agents souhaitant suivre la mission enregistrement, elle a préconisé un déploiement des SPF-E au 1^{er} septembre 2017.

Sur la question immobilière, et en réponse à nos interrogations, elle a renvoyé le sujet à un prochain groupe de travail immobilier dans le cadre du CHS-CT et à une étude de faisabilité...

Concernant le retour au régime standard indemnitaire pour les agents intégrant les nouvelles structures, elle a mis en doute l'opportunité du maintien des sujétions particulières, ce que nous avons contesté et pris pour de la provocation !

Sur le sujet de la FI coupée du contrôle, la Directrice nous a expliqué que désormais beaucoup de choses pouvaient se faire à distance et qu'un prochain protocole établira les modalités d'articulation avec le PCR... .

Concernant la compensation des pertes de technicité prévisibles, la Directrice a souligné qu'il faudrait redynamiser l'offre de formation en essayant de l'adapter à ce transfert de mission....

Alors que nous espérons des réponses concrètes et une démonstration des bénéfices attendus de cette réforme imaginée par la technostructure de Bercy, Madame BRIGANT nous a fait l'inventaire d'une liste de contraintes auxquelles elle n'a pas apporté de réponses concrètes, préférant renvoyer les sujets qui fâchent à de prochains groupes de travail métier ou immobilier.

Au vu de toutes ces contraintes et problèmes à venir, l'adossement enregistrement/SPF risque fort de se transformer en un cocktail au goût amer, et cette réforme comme l'ensemble des projets stratégiques, laisse de côté les acteurs essentiels de la DGFIP, ceux qui à force d'engagement professionnel et d'expertise font encore fonctionner notre administration à savoir : les agents !

Vote des OS : F.O.- DGFIP29-Solidaires-CGT-CFDT : Contre.

Extension du pilotage des BCR par les DIRCOFI :

A compter de 2016, le pilotage des Brigades de Contrôle et de Recherche sera confié aux DIRCOFI, les Directions locales conserveront cependant l'autorité hiérarchique sur les personnels des BCR.

Ce pilotage devrait consister notamment à fixer les axes de recherches des BCR, leur apporter un soutien technique, et mutualiser au niveau interrégional les informations sur la fraude.

Pour F.O.-DGFIP29, ce pilotage fonctionnel et non hiérarchique à deux têtes, ne va certainement pas être simple à mettre en place, et il y a fort à parier qu'il s'oriente vers un ciblage privilégiant la politique du chiffre, au détriment des contrôles plus petits en proximité, ce qui n'encouragera guère le civisme fiscal.

Transfert de l'antenne de la Brigade Régionale Foncière (BRF) de Brest, vers le CDIF de Brest :

Cette antenne située à Brest mais rattachée administrativement à l'Ille et Vilaine est composée de deux emplois de cadre B (géomètres) et un emploi de cadre C (aide géomètre).

Il était proposé à l'ordre du jour de ce CTL, et en accord avec la DDFIP29 et la DRFIP35 de supprimer l'antenne de la BRF d'Ille et Vilaine située à Brest, et de transférer les emplois correspondants au CDIF de Brest.

En séance, Madame BRIGANT nous a indiqué que ce projet avait été retoqué par la Direction Générale !

Les organisations syndicales n'ont donc pas eu à se prononcer, la DG ayant retiré son projet !

Présentation de l'organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu :

Les premières déclarations ont été remises à la Poste le 7 avril 2016, et la date d'ouverture de la déclaration en ligne s'est faite le 13 avril. La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 18 mai 2016, et celle des déclarations internet au 31 mai 2016.

Les horaires d'ouverture au public sont élargis du 2 au 18 mai avec une ouverture en continu des SIP de Brest de 8h30 à 16h00. Les autres SIP et SIP/SIE sont ouverts au public y compris les mercredi et vendredi après midi de 13h30 à 16h00, hormis la caisse.

Les horaires d'ouverture au public des Trésoreries mixtes restent inchangés, les SIP effectueront des permanences sur les Trésoreries enregistrant un volume d'accueil important, et concernant les sites récemment fermés (Pleyben, Ploudalmézeau), un accueil en mairie sur 4 demi journées sera mis en place.

Concernant les renforts, 4 personnes effectuant leur service civique seront mis à disposition des SIP de Brest et Quimper pour une période de 8 mois, et 5 contrôleurs stagiaires présents sur le département du 2 mai au 31 août seront aussi en soutien des équipes d'accueil.

F.O.- DGFIP29 a souligné la très forte implication des agents sur cette campagne déclarative et la nécessité d'y mettre les moyens humains et aussi matériels afin d'éviter au maximum les tensions et l'exposition des agents de la DGFIP.

Pour F.O.- DGFIP29 l'organisation actuelle au sein des halls d'accueil du Finistère a fait ses preuves et il ne convient pas de tout chambouler !

Concernant les jeunes volontaires du service civique, nous avons rappelé nos positions développées dans notre déclaration liminaire <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article474> sur un dispositif qui s'inscrit dans le cadre d'une commande Présidentielle électoraliste, visant à retarder au maximum l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Plutôt que de recruter des fonctionnaires par voie de concours, donc sous statut, le gouvernement propose à des jeunes volontaires d'exercer des missions de la DGFIP pour une rémunération de 573 € et pour **F.O.-DGFIP**, après le recours au PACTE, et l'apprentissage, le service civique s'impose comme une nouvelle entorse au Statut Général.

Concernant la déclaration en ligne **F.O.-DGFIP29** a dénoncé les constantes sollicitations des agents de la DGFIP sur des questions qui relèvent du dépannage des usagers aux prises avec leur ordinateur, en rappelant que les agents ne sont pas des informaticiens et que ces questions échappent à leur compétence.

F.O.-DGFIP29 a demandé que notre administration se dote d'un service capable de résoudre ces problèmes techniques, et a dénoncé le fait que les ambitions de la Direction Générale n'étaient pas suivies d'effet dans le cadre de cette assistance aux usagers.

En réponse à nos interventions, Madame BRIGANT est revenue sur la question de l'organisation des halls d'accueil et a démenti le fait d'avoir demandé à ce que l'on retire les chaises pour un accueil debout, tout en admettant qu'elle avait demandé que quelques chaises soient retirées pendant la campagne pour faciliter la gestion des files d'attente.

Concernant le chalet de Duquesne, bien pratique les années passées pour éviter l'encombrement du hall, elle a précisé que les consignes de sécurité de la Préfecture lui interdisaient un tel dispositif en cette période marquée par l'état d'urgence.

Concernant le service civique, la Directrice a indiqué que le recrutement dans notre administration devait privilégier la voie de concours mais n'a pas souhaité que sa position soit inscrite au procès verbal....

Point sur la gestion de l'équipe de renfort (EDR) et des agents affectés à la disposition du Directeur (ALD) :

L'équipe de renfort départementale se compose de 44 agents, 21 sur la zone nord et 22 sur la zone sud, auxquels il faut rajouter les 24 emplois des CPS relais qui interviennent de mars à août dans le réseau soit un effectif total de 67 agents.

Il s'agit donc là du plus gros service départemental, qui nécessite un pilotage au plus près des problématiques du réseau Finistérien, et aussi un sens du dialogue avéré avec les agents de l'équipe et les comptables qui la sollicitent. La Directrice nous a annoncé en séance que cette mission qui avait été confiée il y a peu à Madame Chantal KHEDIM, serait désormais entre les mains de Madame Ségolène Neyret Le Gorgeu.

Concernant les agents « ALD » et comme nous l'avons soulevé lors du dernier CTL du 22 mars dernier, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article466>, à compter du 1^{er} septembre 2016, la Direction va appliquer la note de service RH1-A du 22 février 2016 qui modifie les conditions de détermination de la résidence administrative des agents « ALD » et les prive de facto de la possibilité de la prise en charge des frais de déplacement.

Toutefois et dans sa grande mansuétude, l'administration a décidé qu'un agent « ALD » contraint de changer de commune d'affectation dans le cadre d'une restructuration du service qu'il occupe, serait éligible à la prime de restructuration de service (PRS)...

Sur la question des « ALD » F.O.- DGFIP29 a fait une petite piqûre de rappel sur l'historique de notre position sur ce mode de gestion que nous avons toujours dénoncé depuis le début des discussions sur les règles de gestion fusionnées à la DGFIP.

F.O.-DGFIP29 a donc une nouvelle fois déploré le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Dpt ou RAN). Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents « ALD » n'est pas prête de s'améliorer avec les fusions géographiques à venir de RAN, conjointement à l'application de la note RH1-A du 22 février 2016 qui leur est carrément défavorable.

Nous avons rappelé à la Directrice qui d'ailleurs sur ce point ne nous a pas démenti, qu'avant la fusion DGI/DGCP, dans l'une des deux filières il n'y avait pas d'agent « ALD » et que les emplois étaient pourvus par des agents titulaires sans que cela nuise aux mouvements de mutations qui à une certaines époques étaient au nombre de 4 ! Il y avait donc là une bonne occasion de jouer la carte du gagnant-gagnant dans l'intérêt des agents, option que F.O.- DGFIP a toujours défendue mais beaucoup trop seule malheureusement.

Avant de clore cette réunion Madame BRIGANT a souhaité évoquer plusieurs sujets en lien avec ses « réflexions » sur les évolutions du réseau et aussi nous présenter la réorganisation à effet immédiat de sa Direction.

Concernant la Direction, les responsables des pôles se verront donc attribuer les responsabilités suivantes :

Madame BOUVET : pôle transverse (RH-Stratégie) + Missions Cadastre et révision foncière.

Monsieur SALAUN ; Secteur public local + Contrôle fiscal+ projet de Centre de Services Communs (CSC) voir notre liminaire : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article474>

Monsieur COCHENNEC : SIE-SIP-SPF + Affaires juridiques (ADAJ) et Prélèvement à la source (PAS).

Plus anecdotique, Madame BRIGANT nous a indiqué que la Direction ne s'appelait plus « COUCHOUREN » de l'allée du même nom, mais « STERENN » qui est un astre en Breton, mais aussi un prénom féminin.

Sans jouer les oiseaux de mauvaises augures, nous espérons que la Direction ne subira pas le même sort que le « STEREN MOR » , fileyeur caseyeur de 21 mètres bien connu sur les quais de Roscoff , victime d'une voie d'eau tout récemment au large d'Ouessant, et dont les 7 marins sont fort heureusement tous sains et saufs après avoir été hélitreuillés...

Concernant les « réflexions » de la Directrice à l'horizon 2017-2018-2019 qui sont les déclinaisons départementales de la démarche stratégique de resserrement du réseau en vue d'accompagner les suppressions d'effectifs... Madame BRIGANT à évoqué :

- La mise en place d'un service départemental des impôts fonciers, actuellement le cadre des réflexions fixé par la DG repose sur plusieurs scénarios ayant en commun la création de cellules foncières.
- La fusion des SPF sur le principe de conserver 2 SPF dans le département sur Brest et Quimper, la DG travaillant actuellement sur la fusion de 354 bases Fidji sur un serveur unique.
- Des « réflexions » sur les Trésoreries mixtes sans que pour autant le transfert du recouvrement vers les SIP soit un principe d'action généralisé....

- La fusion des SIP et des SIE.
- Une « réflexion » sur le calibrage départementale de l'EDR.

Pour **F.O.-DGFIP29**, voilà un programme qui préfigure une organisation du réseau de la DGFIP en mode industriel et spécialisé de ces structures.

Est ce le modèle qui est a souhaiter pour l'épanouissement professionnel et personnel des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail ?

F.O. DGFIP est convaincu que non et s'y opposera à tous les échelons, conformément à ses revendications et à son mandat de défense des intérêts matériels et moraux des personnels.

La délégation **F.O.-DGFIP29**: Murielle MORICCI (SIP Quimper Ouest); Florence JAVELOT (EDR zone nord); Michelle GALLY (EDR zone sud); Patrick VELIN (SIP Quimper Ouest); Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix); Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

F. O.- DGFIP SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice _____ Quotité travail _____

N° AGORA :

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Fait à

le

Signature